

FAQ Open Badge

Service Civique

1. Qu'est-ce qu'un Open Badge ?

Un Open Badge est une certification numérique qui permet de reconnaître, valoriser et rendre visible une compétence, une expérience ou un engagement, comme ici, le Service Civique.
Il se présente sous la forme d'une image numérique contenant des informations appelées métadonnées.

2. Pourquoi créer un Open Badge Service Civique ?

Pour valoriser mon engagement et mes compétences développées durant ma mission auprès d'employeurs, établissements de formation, etc.

3. Qui peut obtenir un Open Badge Service Civique ?

Mis en place dans le cadre des 15 ans du Service Civique, l'Open Badge peut être obtenu par tous les volontaires ayant effectué une mission de Service Civique. Pour être validée, la mission doit avoir duré au moins 6 mois.

4. Comment recevoir mon Open Badge ?

Je reçois un lien par email de la part de l'Agence du Service Civique à la fin de ma mission. Il suffit de cliquer sur le lien, remplir un court formulaire, et le badge m'est ensuite envoyé directement sur ma messagerie dans un autre email dédié. Le badge est généré par le fournisseur "Open badge factory". Si jamais, après avoir rempli le formulaire, je n'ai toujours rien reçu, je peux me rendre sur la plateforme [Accueil - Open Badge Factory](#) pour créer un compte (avec la même adresse email) et récupérer mon badge. Il faudra bien cliquer sur "synchroniser" dans la section badge de la plateforme.

5. Je ne remplis pas les conditions citées, est-ce que je peux quand même demander le badge ?

Si j'ai validé ma mission de Service Civique (6 mois minimum), je reçois automatiquement un e-mail qui me permet de récupérer mon Open Badge, le lendemain de la fin de ma mission. En revanche, si je n'ai pas validé ma mission, c'est-à-dire si celle-ci a été interrompue avant 6 mois, je ne peux pas demander mon Open Badge.

6. Je n'ai pas reçu le mail pour obtenir mon badge, que faire ?

Si ma mission a duré moins de 6 mois, celle-ci n'est donc pas validée. Il est alors normal de ne pas recevoir de mail d'obtention du badge.

Si ma mission a bien été validée (6 mois minimum), je vérifie dans un premier temps, les courriers indésirables ou les spams de ma boîte mail.

Ensuite, deux cas de figure :

- Soit je n'ai reçu aucun email m'invitant à récupérer mon badge -alors que je remplis les conditions indiquées en point 3- je peux écrire à openbadge@service-civique.gouv.fr en précisant mon nom, prénom et dates et lieux de ma mission.
- Soit j'ai d'abord reçu le premier email mais pas le second qui me permet de récupérer mon badge, alors je dois me rendre sur la plateforme [Accueil -Open Badge Factory](#) pour créer un compte (avec la même adresse email) et récupérer mon badge. Il faudra bien cliquer sur "synchroniser" dans la section badge de la plateforme.

7. Dois-je créer un compte pour obtenir mon badge ?

Non, la création de compte est nécessaire uniquement pour la plateforme Open Badge Passport si je souhaite conserver différents Open Badge et les sécuriser. La création de ce compte est totalement facultative. Pour le badge de volontaire en Service Civique il me suffit de cliquer sur le bouton « Obtenir mon badge » sur l'email reçu.

8. Quelles informations apparaissent sur le badge ?

Mon nom, prénom, titre du badge, la description de mon engagement et les compétences associées. Dans la section "preuve" du badge : la date, mon organisme d'accueil et le domaine de mon Service Civique.

9. Est-ce que je peux personnaliser le contenu du badge ?

La description du badge est automatiquement générée. En revanche, les éléments personnels tels que nom, prénom, structure d'accueil, date et domaine de missions dépendent des réponses que j'ai renseignées dans le formulaire.

10. Comment utiliser mon badge ?

Je peux le partager sur mon CV, LinkedIn, ou l'ajouter à mon portfolio numérique. Il atteste concrètement de mon expérience. Pour ce faire, il me suffit de cliquer sur l'icône LinkedIn par exemple, qui apparaîtra une fois mon badge généré et cela me redirigera automatiquement sur la fenêtre de la plateforme LinkedIn destinée à ajouter l'open badge. Le badge apparaît alors directement dans la section "licences et certifications" en bas de mon profil.

11. Mon badge expire-t-il ?

Non, l'Open Badge Volontaire en Service Civique n'expire pas. Il est valable à vie.

12. Puis-je modifier un badge après l'avoir reçu ?

Non, une fois validé, il ne peut plus être modifié. Aussi, je dois m'assurer que toutes les informations soient correctes avant validation.

13. Est-ce que ce badge a une valeur officielle ?

Il n'a pas de valeur légale comme un diplôme, mais il est agréé par France Travail et de plus en plus valorisé par les employeurs et les écoles.

14. Est-ce que je suis obligé de demander mon badge ?

Non, c'est facultatif mais fortement recommandé pour valoriser mon engagement.